



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commune de AMBUTRIX

### ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU TROISIEME ADJOINT N° AM 36/2026

#### Le Maire d'Ambutrix,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 22 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection de Mme Catherine LAZZARO en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des finances communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Mme Catherine LAZZARO, adjoint au Maire à compter du 22 mars 2026 ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du 22 mars 2026, une délégation permanente est donnée à Mme Catherine LAZZARO pour intervenir dans les domaines des affaires scolaires et de la gestion des ressources humaines afin d'assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives au scolaire, périscolaire, extrascolaire et à la gestion du personnel.

- *Représentation du Maire, notamment auprès de l'Éducation Nationale et du conseil d'école,*
- *Gestion de l'école (inscriptions scolaires, fournitures pédagogiques, service minimum d'accueil, prévention des risques, etc...)*
- *Etude et conduite des projets en lien avec les affaires scolaires, périscolaire, extrascolaires, restaurant scolaire et avec la jeunesse et la culture*
- *Participation à la gestion du personnel de la collectivité (décisions administrative et financière, gestion des absences, réunions de services, correspondance, opération de recrutement, formations, etc...)*

**ARTICLE 2 :** La signature par Mme Catherine LAZZARO des pièces et actes suivants devra être précédée de la mention « par délégation du Maire » :

- *Comptes-rendus des réunions (scolaire, péri et/ou extrascolaire, ressources humaines)*
- *Actes individuels et réglementaires relatifs à la gestion du personnel*
- *Contrats de recrutement, arrêtés administratifs relatifs à la carrière des agents*
- *Convocations et tous courriers destinés au personnel communal*
- *Tout document relatif à l'organisation, au fonctionnement des services enfance (projets pédagogiques, éducatifs, PEDT, dossiers CAF, etc...)*

#### ARTICLE 3 :

Copie du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Belley ainsi qu'au comptable du service de gestion comptable de Montluel.

Notifié à l'intéressée le : 4104126

Signature :

Fait à AMBUTRIX, le 22 mars 2026

Le Maire,  
Dominique DELOFFRE